

ANNEXE A L'INFO-LETTRE N°1 Mars 2018

I. CHRONOLOGIE DE L'ACTUALITE

1. La tribune du Figaro et quelques réactions

- Le 19. 03 , une tribune paraît dans le Figaro signée par 124 médecins pour "déchoir les médecins homéopathes de leur titre de médecin", que vous trouverez dans son intégralité dans le chapitre II ou à cette adresse:

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/03/18/31003-20180318ARTFIG00183-l-appel-de-124-professionnels-de-la-sante-contre-les-medecines-alternatives.php>

- Le SNMHF (Syndicat National des Médecins Homéopathes Français) répond aussitôt via un communiqué de presse (voir la feuille séparée)

<http://www.snmhf.net/actualites/communiqués-de-presse>

- Dans la foulée de la tribune un site est créé par les signataires de la tribune contre les « fake médecines » (dont bien sûr l'homéopathie):

<http://fakemedecine.blogspot.fr/>

- Suivent deux chroniques courtes qui fustigent le principe et la forme de cette tribune :

Une chronique de Mathieu Vidard dans l'émission « Edito Carré » de France Inter à 7h20 le 20 mars, répond. Voir le texte dans le chapitre II ou à cette adresse :

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-edito-carre/l-edito-carre-20-mars-2018>

Une chronique du Dr. Gérald Kierzek dans l'émission « Bonjour la France » d'Europe 1 à 11h30 le 20 mars y répond aussi:

<http://www.europe1.fr/emissions/bonjour-docteur/les-medecines-alternatives-sont-elles-toujours-utiles-3604364>

- Une émission « Le téléphone sonne » sur France Inter le mercredi 21 mars 2018 à 19h21, dont vous trouverez la présentation dans le chapitre II ou à cette adresse :

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-21-mars-2018>

- Le SML (Syndicat des Médecins Libéraux) [... apporte son soutien aux confrères injustement et gratuitement attaqués dans cette tribune qui visiblement se trompe de cible.] et publie sur son site un communiqué de presse. Voir le contenu dans le chapitre II ou à cette adresse :

<http://www.lesml.org/fr/12-actualites-du-sml.php?actu=4729-le-sml-refute-tout-amalgame-entre-la-medecine-a-exercice-particulier-et-la-fake-medecine->

2. Une émission à venir

Nous avons été contactés en tant que AHP-France par un journaliste de LCP pour l'émission "États de santé", en vue d'apporter notre témoignage de patients pour un numéro sur l'homéopathie, avec comme questions avancées: "faut-il rembourser l'homéopathie" et "est-elle une alternative à l'allopathie?".

Nous avons visionné plusieurs numéros sur des thèmes divers pour pouvoir poser les bonnes questions au journaliste lors de notre deuxième entretien avant d'accepter de témoigner.

1er constat: la forme habituelle de l'émission: un interlocuteur déroulant son propos, sans contradicteur, et des petits reportages venant étayer le thème.

2e constat: lorsque le journaliste nous rappelle il nous annonce qu'il y aura un débat entre un médecin pro et anti, et peut-être une interview d'un député.

Nous lui faisons remarquer que la forme de l'émission a changé (débat) et que nous aimerions connaître le nom des 2 médecins et du député.

Il devait nous rappeler, car il ne les connaissait pas, après une réunion de toute l'équipe de l'émission.

Nous ne l'avons plus jamais entendu.

C'est grâce à un journaliste rencontré lors de notre présence aux 7e Assises du SNMHF que nous avons su que (je le cite):

[" la LCP a finalement retenu le Dr Bagot.

Par ailleurs, elle a renoncé à faire un débat frontal, convenant que l'émission ne le fait pas d'habitude et que cela ne contribuerait pas à produire une émission de qualité. Les deux personnes seront donc considérées séparément, un pour et un contre...

L'enregistrement doit avoir lieu le 23 mars."]

Le docteur Jean-Louis Bagot sera donc le défenseur.

Enfin, voilà le résumé (pas trop négatif) de l'émission sur le site de LCP:

[Homéopathie, est-ce vraiment efficace ?

Diffusion le 07/04/2018 (27 minutes)

Plus de 56% des Français disent l'utiliser occasionnellement et près de 36% se considèrent comme utilisateurs « réguliers ».

Remboursée à 30% par la sécurité sociale, et pratiquée par plus de 5000 médecins généralistes, elle ne cesse de progresser et fait de plus en plus d'adeptes.

Pourtant les preuves de son efficacité font défaut et les académies des sciences européennes mettent en garde contre un risque potentiel de détournement de soins appropriés pour les patients.

Homéopathie, faut-il y croire?

C'est le thème de cet épisode d'Etat de Santé.

Invités:

Professeur François Chast

Chef du service Pharmacie Clinique des hôpitaux universitaires Paris centre

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Dr Jean-Lionel Bagot

Médecin généraliste et homéopathe à Strasbourg.

Président de la Société Homéopathique de l'Est.

Il a fondé en 2002 la première consultation de soins de support en cancérologie en milieu hospitalier.]

II. TEXTES ANNONCES AU CHAPITRE I

1. Tribune du figaro : l'article publié le 18 mars 2018 à 20h00

[L'appel de 124 professionnels de la santé contre les «médecines alternatives»

TRIBUNE - Des médecins et des professionnels de santé ont décidé d'alerter sur les promesses fantaisistes et l'efficacité non prouvée des médecines dites alternatives comme l'homéopathie. Ce collectif demande l'exclusion de ces disciplines ésotériques du champ médical.

Le serment d'Hippocrate est l'un des plus anciens engagements éthiques connus. Il exige du médecin d'offrir les meilleurs soins possibles et de la façon la plus honnête.

Ces deux exigences lui imposent de chercher sans cesse à améliorer ses connaissances, et d'informer ceux qui font appel à ses soins sur ce qu'il peut raisonnablement proposer, ainsi que sur ce qui est inutile ou contre-indiqué.

Il est facile et valorisant d'afficher son savoir. Il est bien plus difficile d'expliquer et d'accepter ses limites. La tentation peut alors être grande de pratiquer des soins sans aucun fondement scientifique.

Cette tentation a toujours existé. Elle a été, et est toujours, nourrie par des charlatans en tout genre qui recherchent la caution morale du titre de médecin pour faire la promotion de fausses thérapies à l'efficacité illusoire.

L'obligation d'honnêteté est inscrite dans les Codes de déontologie des professions médicales et le Code de la Santé Publique (article 39 du code de déontologie, article R.4127-39 du code de la Santé Publique) :

- Ils interdisent le charlatanisme et la tromperie, imposent de ne prescrire et distribuer que des traitements éprouvés. Ils proscrirent aussi l'usage de remèdes secrets ou ne mentionnant pas clairement les substances qu'ils contiennent.
- Le Conseil de l'Ordre des Médecins est chargé de veiller à ce que ses membres n'utilisent pas leur titre pour promouvoir des pratiques dont la science n'a jamais pu prouver l'utilité, voire qui présentent une certaine dangerosité. Il doit veiller à ce que les médecins ne deviennent pas les représentants de commerce d'industries peu scrupuleuses. Il doit sanctionner ceux ayant perdu de vue l'éthique de leur exercice.

Pourtant en 2018, l'Ordre des Médecins tolère des pratiques en désaccord avec son propre code de déontologie et les pouvoirs publics organisent voire participent au financement de certaines de ces pratiques.

Face à des pratiques de plus en plus nombreuses et ésotériques, et à la défiance grandissante du public vis-à-vis de la médecine scientifique, nous nous devons de réagir avec force et vigueur.

L'homéopathie, comme les autres pratiques qualifiées de « médecines alternatives », n'est en rien scientifique. Ces pratiques sont basées sur des croyances promettant une guérison miraculeuse et sans risques. En septembre 2017, le Conseil scientifique des Académies des Sciences Européennes a publié un rapport confirmant l'absence de preuves de l'efficacité de l'homéopathie. Dans la plupart des pays développés, les médecins se voient interdire de prescrire des produits homéopathiques.

Les thérapies dites « alternatives » sont inefficaces au-delà de l'effet placebo, et n'en sont pas moins dangereuses.

- Dangereuses, car elles soignent l'inutile en surmédicalisant la population et en donnant l'illusion que toute situation peut se régler avec un « traitement ».
- Dangereuses, car elles alimentent et s'appuient sur une défiance de fond vis-à-vis de la médecine conventionnelle comme le montrent les polémiques injustifiées sur les vaccins.
- Dangereuses enfin, car leur usage retarde des diagnostics et des traitements nécessaires avec parfois des conséquences dramatiques, notamment dans la prise en charge de pathologies lourdes comme les cancers.

Ces pratiques sont également coûteuses pour les finances publiques.

- Des formations sont assurées dans des structures recevant de l'argent public. Des consultations sont ouvertes dans des hôpitaux, aux dépens d'autres services. Certains de ces traitements sont pris en charge par l'assurance maladie largement déficitaire.
- Ainsi, les produits homéopathiques peuvent être remboursés à 30 % (et jusqu'à 90 % en Alsace-Moselle) avec un statut dérogeant les dispensant de prouver leur efficacité.
- Ceci finance une industrie prospère dont les représentants n'hésitent pas à insulter gravement ceux qui les critiquent (« Il y a un Ku Klux Klan contre l'homéopathie » accusait le

président du leader mondial du secteur, Christian Boiron, dans le journal Le Progrès du 15 juillet 2016) ou à balayer d'un revers de main les exigences de preuves scientifiques.

De ces pratiques qui ne sont ni scientifiques, ni éthiques, mais bien irrationnelles et dangereuses, nous souhaitons nous désolidariser totalement.

Nous demandons instamment au Conseil de l'Ordre des Médecins et aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour :

- Ne plus autoriser à faire état de leur titre les médecins ou professionnels de santé qui continuent à les promouvoir.
- Ne plus reconnaître d'une quelconque manière les diplômes d'homéopathie, de mésothérapie ou d'acupuncture comme des diplômes ou qualifications médicales.
- Ne plus faire produire en Faculté de Médecine ou dans les établissements de formation de santé, des diplômes appuyés sur des pratiques dont l'efficacité n'aura pas été scientifiquement démontrée.
- Ne plus rembourser par les cotisations sociales les soins, médicaments ou traitements issus de disciplines refusant leur évaluation scientifique rigoureuse.
- Encourager les démarches d'information sur la nature des thérapies alternatives, leurs effets délétères, et leur efficacité réelle.
- Exiger de l'ensemble des soignants qu'ils respectent la déontologie de leur profession, en refusant de donner des traitements inutiles ou inefficaces, en proposant des soins en accord avec les recommandations des sociétés savantes et les données les plus récentes de la science, en faisant preuve de pédagogie et d'honnêteté envers leurs patients et en proposant une écoute bienveillante.]

2. Chronique de France Inter

Chronique de Mathieu Vidard dans l'émission « Edito Carré » de France Inter à 7h20 le 20 mars. [Charlatans d'homéopathes !

Ce matin dans l'édition Carré, vous réagissez à ce texte contre les médecines alternatives publié hier dans le Figaro.

Et signée par 124 médecins et professionnels de santé, qui ont pris la plume pour dire tout le mal qu'ils pensaient des thérapies non conventionnelles en dénonçant en particulier les médecins homéopathes.

Surfant sur le thème des fake news, nos docteurs déguisés en oies blanches, se drapent dans l'arrogance de leur respectabilité scientifique pour dézinguer –je cite- ces fausses thérapies à l'efficacité illusoire.

Et d'en appeler au Conseil de l'ordre des médecins pour sévir contre les fous furieux de la granule et renvoyer au fin fond du Larzac ces dangereux baba cool qui empoisonnent les patients à coup de Nux Vomica et d'Arnica Montana 30 ch.

Si cette tribune n'était pas franchement insultante pour les praticiens comme pour les 40% de Français qui ont recours aux médecines alternatives, on s'amuserait des arguments de ces pères la morale.

Et pourquoi montent-ils au créneau ?

Pour alerter contre la dangerosité et le manque d'éthique des médecines parallèles avec des praticiens qui menacent selon eux de devenir les représentants de commerce d'industries peu scrupuleuses.

Lorsqu'on pense aux dizaines de milliers de personnes qui sont devenues gravement malades ou qui ont passé l'arme à gauche en raison des effets secondaires de médicaments allopathiques type *Médiator* ou *Distilbène*, ou lorsque l'on sait que les somnifères ou les anti-dépresseurs sont prescrits de façon excessive, qu'ils représentent des bombes à retardement tout en faisant la fortune de

laboratoires pharmaceutiques véreux ; on se dit que notre club des 124 pourrait légèrement baisser d'un ton.

Dans cette tribune, les médecins écrivent que l'homéopathie n'est pas scientifique.

Et ils ont raison puisqu'aucune étude sérieuse n'a prouvé à ce jour une quelconque efficacité de cette thérapie. Le contenu scientifique des médecines alternatives est vide. Rien d'autre que l'effet placebo. Et alors ?

Est-ce que tous les allopathes peuvent se vanter de pouvoir soigner chaque maladie de façon rationnelle ? Non bien sûr.

Alors n'est-il pas possible d'admettre qu'il existe parfois une part de magie permettant de soigner ?

Comme le rappelle le pharmacologue Jean-Jacques Aulas, l'illusion constitue un outil redoutablement efficace, qui peut avoir sa place dans l'art difficile de la thérapeutique.

En conclusion de leur tribune, les 124 exigent que l'ensemble des soignants respectent une déontologie et qu'ils proposent à leurs patients une écoute bienveillante. Il fallait oser ! Car c'est précisément à cause d'une médecine conventionnelle déshumanisée que les malades fatigués d'être considérés comme de simples organes sur pattes, se tournent vers des praticiens capables de passer du temps avec eux et de les écouter.

En accusant les médecins homéopathes de charlatanisme et en dénigrant la fonction humaniste apportées par ces thérapeutes, les signataires de ce texte se trompent de cible et font courir le risque à des patients de se retrouver vraiment entre les mains de pseudo médecins.

On se demande bien quel est l'intérêt d'une tribune aussi péremptoire à l'heure où la médecine allopathique pourrait largement balayer devant sa porte plutôt que d'avoir le mauvais goût de dénigrer le travail de ses confrères.]

3. Emission sur France Inter

« Le téléphone sonne » sur France Inter le mercredi 21 mars 2018 à 19h21, animée par Fabienne Sintès.

Voici sa présentation :

[Le thème : **Peut-on réconcilier homéopathie et allopathie ?** (37 minutes), avec comme invités Alain Sarembaud, Médecin généraliste homéopathe ; Mathieu Van Dessel, Médecin généraliste, signataire de la tribune du Figaro « Comment faire face à la montée des fake médecines ? » ; France Haour, Directrice de recherche honoraire à l'INSERM, psychothérapeute.

Dans une tribune, signée dimanche dans le Figaro, 124 professionnels de santé demandent l'exclusion des médecines alternatives du champ médical telles que l'homéopathie et l'acupuncture qu'ils jugent inefficaces et dangereuses. Selon l'Ordre des médecins, 40 % des français y auraient déjà eu recours.

L'homéopathie est dans toutes les pharmacies et vous aussi, même si vous n'y avez pas recours régulièrement, vous avez déjà cédé aux petites granules sous la langue.

On vous a déjà conseillé d'essayer plutôt l'homéopathie avant même d'aller chercher un spray pour un nez bouché. On est tous pareils.

A l'heure où, en effet, la défiance vis-à-vis de la médecine est la même finalement que devant toutes les institutions et les ordres établis.

Entre homéopathies et allopathies, les médecins "classiques" donc, les tiraillements ont toujours été là. Mais depuis le début de la semaine la querelle a repris du service.

Une tribune de 124 médecins, qui veulent qu'on ne reconnaisse plus les diplômes d'homéopathie, comme la mésothérapie et l'acupuncture et qu'on ne les reconnaisse pas comme qualifications médicales ; qu'on arrête de prescrire des traitements "inutiles parfois dangereux" disent-ils.

Scientifiquement, a-t-on déjà reconnu l'efficacité des médecines dites "alternatives" ? Est-ce que le seul effet est vraiment placebo ? Est-ce qu'on peut parler d'une médecine complémentaire ? De quels dangers parle-t-on exactement ?

Soyez les bienvenus !]

4. Communiqué de presse du SML (Syndicat des Médecins Libéraux)

Le SML réfute tout amalgame entre la médecine à exercice particulier et la « fake médecine »

21 Mars 2018: Le SML réfute tout amalgame entre la médecine à exercice particulier et la « fake médecine »

Paris, le 21 mars 2018 - Le SML s'étonne de voir certains médecins s'ériger en inquisiteurs pour se livrer à un insupportable amalgame entre d'une part, des pratiques déviantes de prétendues « médecines douces » pratiquées par des non médecins et en dehors de tout encadrement, et, d'autre part, les orientations pratiquées par des médecins dans un cadre défini et reconnu. Quatre médecines alternatives et complémentaires sont officiellement reconnues par l'Ordre : l'homéopathie, l'acupuncture, la mésothérapie et la médecine manuelle ostéopathie. Elles n'ont donc rien de fantaisistes et nécessitent des formations complémentaires.

Le SML, premier syndicat national également représentatif des médecins à exercice particulier, rappelle que les patients ont besoin de tous les médecins et que leur diversité est indispensable. Ces pratiques et notamment l'homéopathie, sont faites par des médecins diplômés, capables de poser des diagnostics, au même titre que les confrères signataires de la tribune. Ils n'embarquent pas leurs patients sur des pistes de traitement qui ne seraient pas pertinentes. L'homéopathie rend service, et permet d'apporter une réponse à de nombreux patients.

Le SML apporte son soutien aux confrères injustement et gratuitement attaqués dans cette tribune qui visiblement se trompe de cible.

Contact presse : Sylvie FONTLUPT - Tél. 06 72 82 42 18

A propos du SML

Fondé en 1981, le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) est un syndicat polycatégoriel représentatif de tous les médecins quel que soit leur secteur d'activité. Il assure la représentation et la défense de tous les types d'exercices libéraux, de toutes les spécialités et de toutes les formes d'expertises. Le SML axe son action sur la défense des piliers de l'exercice libéral du médecin que sont l'indépendance, la liberté d'installation, la liberté de prescription et le paiement direct à l'acte dans le cadre d'une valorisation juste des honoraires médicaux. Il promeut une approche pragmatique, adaptée aux réalités du terrain pour répondre aux évolutions des besoins de soins. Il est pionnier dans la promotion de la prévention, de la télémédecine et de la E-santé. Force de propositions, il participe activement au dialogue avec les Pouvoirs publics et l'Assurance-maladie. Le SML est représenté dans toutes les régions et possède des élus dans chacun des trois collèges composant les URPS de médecins libéraux.

Le SML est présidé depuis décembre 2016 par le Dr. Philippe Vermesch.

En savoir plus : www.lesml.org